

Préfecture de département

code postal 17630

Commune de LA FLOTTE

code Insee 17161

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques  
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

N° 11 - 1390

Du 20 avril 2011 (AP IAL de sismicité)  
et de janvier 2015 (AP IAL de prescription  
de la révision du PPRN)

**servitudes**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels X miniers technologiques non

approuvé par AP n° 02 - 2353 date 19 juillet 2002

aléa Erosion côtière, Submersion marine, Incendie de forêt

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

- la note de présentation

consultable sur Internet \* X

- le règlement

consultable sur Internet \* X

- les documents graphiques

consultable sur Internet \* X

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non X

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels X miniers technologiques non

Révision prescrite par  
AP n° 14-2970

date 28 novembre 2014

aléa Erosion côtière, Submersion marine, Incendie de forêt

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La carte annexée à l'arrêté préfectoral de prescription de la révision du PPRN

consultable sur Internet \* x

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non X

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
zone 5 zone 4 zone 3 X zone 2 Zone 1 \*

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

consultable sur Internet \*

**pièces jointes**

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Cartographie délimitant le territoire susceptible d'être impacté

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre

3

catastrophes technologiques

nombre

Date : janvier 2015

Le préfet de département

site\* [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

La Préfète



Béatrice ABOLLIVIER